

Aide à la création d'entreprise

CLAP SAMBRE-AVESNOIS

Présentation du dispositif

Le CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) Sambre-Avesnois accompagne et aide les porteurs de projets dans la réalisation de leur projet de création ou de reprise d'activité.

Il offre un soutien technique au projet (accueil, diagnostic, orientation, conseil, écoute, suivi...), et peut également leur apporter une aide financière, sous forme de subvention.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les porteurs de projets demandeurs d'emploi, âgés entre 16 et 30 ans, habitant le territoire Sambre-Avesnois, souhaitant implanter leur activité sur l'une des 151 communes du territoire Sambre-Avesnois.

— Critères d'éligibilité

Le porteur de projets doit être inscrit comme demandeur d'emploi au moment de déposer son dossier CLAP.

Pour les projets de groupes, plus de la moitié des membres doivent résider la zone géographique d'intervention du CLAP.

Pour les projets émanant d'associations : ne seront pris en compte que les associations en cours de création ou nouvellement constituées et présentés par des jeunes de 16 à 30 ans en majorité.

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Un jeune ayant déjà un emploi ne pourra pas être soutenu par le CLAP.

Les projets déjà réalisés ou en activité (déclaré dans le cas d'une création d'activité) ne seront pas éligibles au CLAP.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les entreprises individuelles comportant un fonds de commerce : une aide pourra être sollicitée à hauteur de 1 000 € maximum.

Pour les projets n'ayant pas de local commercial (commerces ambulants, à domicile ou sur le net) : une aide pourra être sollicitée à hauteur de 500 € maximum.

Une aide financière du CLAP pour des jeunes entrant dans une Couveuse d'Entreprise pourra être également accordée, à hauteur de 500 € maximum.

Pour les projets contribuant à la lutte contre l'illettrisme : une aide pourra être sollicitée pouvant aller jusqu'à 700 € maximum par projet.

Pour les projets d'ordre culturel, sportif, de solidarité internationale... : pas d'aide financière délivrée par le CLAP. Un soutien technique sera apporté avec des propositions d'orientation vers d'autres dispositifs existants, par exemple : PIC (Projet d'Initiative Citoyenne), Plateforme Germinal.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Le porteur de projets doit se rapprocher de la structure gestionnaire du CLAP : GIP REUSSIR en Sambre-Avesnois.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Jeune

Organisme

CLAP SAMBRE-AVESNOIS Comité Local d'Aide aux Projets

- **GIP REUSSIR en Sambre-Avesnois**
20 avenue Alphonse de Lamartine
BP 40247
59607 MAUBEUGE CEDEX
Téléphone : 03 66 32 32 00